



For the Game. For the World.

AUX MEMBRES DE LA FIFA

Circulaire n° 1210

Zurich, le 5 novembre 2009

SG/nim

Accréditation des médias pour la Coupe du Monde de la FIFA, Afrique du Sud 2010

Madame, Monsieur,

La FIFA utilisera Internet pour gérer la procédure d'accréditation des médias pour la Coupe du Monde de la FIFA, Afrique du Sud 2010. Actuellement, l'accréditation des médias pour toutes les compétitions de la FIFA s'effectue par Internet sur l'Espace médias de la FIFA afin de rationaliser la procédure tout en améliorant l'efficacité pour toutes les personnes concernées. Ceci aide par ailleurs les médias puisque nombre d'entre eux sont déjà familiarisés avec cette procédure.

Vous trouverez ci-joint des informations importantes que nous vous prions de lire attentivement. Nous vous conseillons vivement, ainsi qu'au responsable des médias de votre association, de coordonner la procédure d'accréditation avec les associations de journalistes sportifs ou autres organisations professionnelles similaires dans votre pays, afin d'assurer une distribution équitable du quota d'accréditations qui vous est alloué.

Le quota de journalistes et de photographes alloué à votre association vous sera communiqué début novembre. Ce quota sera déterminé en fonction des expériences passées lors des tournois précédents et, bien entendu, de l'éventuelle qualification de votre association pour la compétition finale de la Coupe du Monde de la FIFA 2010. Dès la fin de la compétition préliminaire, des quotas supplémentaires pourront être alloués si nécessaire.

Vous recevrez également début novembre de plus amples informations sur le système de gestion des quotas à utiliser pour l'accréditation en ligne. Ce système permettra au responsable des médias de votre association d'attribuer, distribuer et contrôler le quota de journalistes et de photographes des diverses organisations de médias dans votre pays.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le Bureau d'accréditation des médias de la FIFA à l'adresse électronique suivante :

FWC2010media-accréditation@fifa.org



For the Game. For the World.

Veuillez croire Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE FOOTBALL ASSOCIATION

Jérôme Valcke
Secrétaire Général

Copies à : - Comité Exécutif de la FIFA
- Confédérations

PJ : mentionnée

Coupe du Monde de la FIFA, Afrique du Sud 2010

Conseils et directives pour l'accréditation des médias

La Coupe du Monde de la FIFA, Afrique du Sud 2010 suscite déjà un grand enthousiasme, et tout particulièrement parmi les représentants des médias. La FIFA a déjà reçu de nombreuses questions concernant le lancement de la procédure d'accréditation et la façon dont elle sera traitée. Le grand nombre de requêtes suggère que la demande excédera largement l'offre.

La procédure d'accréditation des médias pour la Coupe du Monde de la FIFA, Afrique du Sud 2010 sera lancée le lendemain du tirage au sort final, le 5 décembre 2009. Afin que les représentants des médias puissent accéder au formulaire d'accréditation et le soumettre en ligne, ils devront obligatoirement disposer, d'une part, d'un compte approuvé sur l'Espace médias de la FIFA et, d'autre part, d'un numéro de contrôle et d'un code de contrôle distribués par vos soins conformément aux instructions ci-dessous.

Les informations suivantes sont essentielles pour la procédure d'accréditation des médias :

1. Généralités

L'accréditation des médias sera traitée par Internet. Les représentants des médias désignés pourront uniquement accéder au formulaire d'accréditation en ligne via l'Espace médias de la FIFA et le remplir à l'aide d'un numéro de contrôle et d'un code de contrôle uniques.

Comme lors des phases finales des précédentes Coupes du Monde, les associations se verront attribuer un certain nombre d'accréditations pour la presse, les photographes et les nouveaux médias. Ce quota sera déterminé en fonction des expériences passées lors des tournois précédents et, bien entendu, de l'éventuelle qualification de l'association concernée pour la phase finale de la Coupe du Monde de la FIFA 2010. Étant donné que la liste complète des équipes qualifiées pour la phase finale ne sera pas connue avant la mi-novembre, la FIFA ne distribuera pas tous les quotas dans certains cas. Dès la fin de la compétition préliminaire, des quotas supplémentaires seront alloués selon les besoins.

Système de gestion des quotas (QMS)

En raison de l'utilisation du système de gestion des quotas et de l'accréditation en ligne, les associations auront désormais de nouvelles tâches à accomplir dans le cadre de la procédure d'accréditation. Des instructions complètes sur l'utilisation du système de gestion des quotas vous seront communiquées séparément début novembre. Elles comprendront notamment les étapes que vous devrez suivre, en tant qu'association, pour permettre aux représentants des médias de soumettre leurs demandes par voie électronique. Vous recevrez également à cette occasion des informations sur le quota qui vous aura été attribué et sur la façon dont le responsable des médias de votre association attribuera et distribuera les numéros de contrôle et codes de contrôle uniques dont chaque journaliste et photographe aura besoin pour remplir le formulaire d'accréditation en ligne.

2. Distribution



For the Game. For the World.

Les fédérations de football conviendront avec leurs associations nationales de journalistes sportifs ou autre organisations professionnelles dans leurs pays d'une attribution équitable du quota aux journalistes de presse et photographes (voir les explications des catégories ci-dessous).

Les responsables des médias de chaque association seront ensuite responsables de saisir l'attribution dans le système de gestion des quotas, conformément aux instructions d'utilisation communiquées séparément, et de distribuer les identifiants d'utilisateurs et les numéros de contrôle et codes de contrôle uniques aux médias choisis conformément à la procédure de distribution.

3. Catégories

Pour la Coupe du Monde de la FIFA 2010, les journalistes seront divisés en diverses catégories d'accréditation (presse, photographes, rédacteurs de site Internet, non-détenteurs de droits, etc.). En outre, d'autres catégories seront réservées au personnel des télévisions détentrices de droits (commentateurs et surtout personnel technique) dont les accréditations seront directement gérées par la sous-division TV de la FIFA.

Les catégories et organisations concernées sont les suivantes :

a) Presse écrite

Les représentants de la presse qui rédigent pour des journaux, magazines et autres publications papier doivent demander leur accréditation à leur fédération nationale de football respective par l'intermédiaire de leur rédaction. Les médias sud-africains doivent demander une accréditation au Comité Organisateur Local (COL) Afrique du sud 2010 par l'intermédiaire de leur rédaction.

Les correspondants de journaux étrangers en Afrique du Sud doivent soumettre leur demande d'accréditation à leur fédération nationale de football respective par l'intermédiaire du bureau de leur rédaction dans leur pays.

Exemples : Le *Sowetan* (quotidien sud-africain) doit faire sa demande d'accréditation auprès du Comité Organisateur Local Afrique du Sud 2010.

Le correspondant du *Sydney Morning Herald* (quotidien australien) en Afrique du Sud doit faire sa demande d'accréditation auprès de la Fédération Australienne de Football par l'intermédiaire du bureau de la rédaction du *Sydney Morning Herald* à Sydney.

b) Photographes

Les photographes doivent déposer leur demande d'accréditation en suivant la même procédure que les journalistes de presse, auprès de leur fédération nationale de football. Les photographes sud-africains doivent demander leur accréditation au COL par l'intermédiaire de leur rédaction.

c) Agences de presse et de photo nationales et internationales

La FIFA sera directement responsable des agences de presse et de photo internationales suivantes : Reuters, Associated Press, Agence France-Presse, Agencia EFE, Xinhua, Kyodo



For the Game. For the World.

News, Bloomberg, Jiji Press, Press Association, dpa, sid, Panapress Pan-African, Getty Images, Action Images, EPA.

Les agences de presse et de photo nationales doivent demander leur accréditation à leur fédération nationale de football.

d) Journalistes et photographes indépendants

Les journalistes et photographes indépendants doivent déposer leur demande d'accréditation en suivant la même procédure que les représentants de la presse, auprès de leur fédération nationale de football. Les journalistes et photographes indépendants sud-africains doivent faire leur demande d'accréditation auprès du COL. Le Bureau d'accréditation des médias de la FIFA (FWC2010media-accréditation@fifa.org) sera directement responsable des journalistes et photographes indépendants qui vivent et travaillent dans un pays autre que l'Afrique du Sud.

e) Rédacteurs de sites Internet

Les rédacteurs qui travaillent pour l'édition en ligne d'un journal ou d'un magazine doivent être accrédités directement parmi le quota attribué à leur journal ou magazine (voir presse écrite). Il est de la responsabilité de la rédaction concernée de décider de la proportion de journalistes de presse et de rédacteurs de sites Internet. Les rédacteurs de sites Internet qui travaillent exclusivement pour des sites internet locaux/nationaux doivent également soumettre leur demande d'accréditation à leur fédération nationale de football. Les sites Internet internationaux doivent s'en remettre au Bureau d'accréditation des médias de la FIFA (FWC2010media-accréditation@fifa.org).

f) Radios et télévisions non-détentrices de droits

Les radios et télévisions non-détentrices de droits sont celles qui n'ont pas de droits de diffusion pour la Coupe du Monde de la FIFA 2010. Pour des raisons contractuelles, et en raison de l'espace limité, la FIFA peut décider, à sa propre convenance, de ne pas accréditer un non-détenteur de droits. Les non-détenteurs de droits doivent contacter le Bureau d'accréditation des médias de la FIFA par courriel à l'adresse FWC2010media-accréditation@fifa.org. Il est important de noter que, pour des raisons contractuelles et en raison de l'espace limité, le nombre d'accréditations pour cette catégorie sera en toutes circonstances très limité et sera probablement distribué ultérieurement.

g) Détenteurs de droits médiatiques (radios, télévisions, portables et haut débit)

La sous-division TV de la FIFA sera directement responsable de l'accréditation des détenteurs de droits médiatiques. L'équipe de service de diffusion de la FIFA est en contact régulier avec les détenteurs de droits médiatiques et les informera directement de la procédure d'accréditation et des autres questions y afférentes.

4. Accès aux formulaires et dates limites

À partir du 5 décembre, les représentants des médias qui ont reçu de leur fédération de football une accréditation avec un numéro de contrôle et un code de contrôle pourront accéder au formulaire d'accréditation des médias via l'Espace médias de la FIFA (<http://media.fifa.com>). Les médias doivent avoir un compte approuvé sur l'Espace médias pour pouvoir accéder au formulaire d'accréditation. Les médias qui n'ont pas encore ouvert un compte sur l'Espace médias de la FIFA sont vivement encouragés à le faire dès que possible avant le 5 décembre.

La date limite de demande est le 31 janvier 2010. Toutes les demandes seront ensuite soumises à un contrôle de sécurité effectué par le ministère sud-africain de l'Intérieur. Toute réponse négative de celui-ci entraînera le rejet de la demande concernée.

Dès la fin du mois de février 2010, la FIFA et le Comité Organisateur Local commenceront la procédure d'envoi des confirmations d'accréditation suivies en temps voulu d'informations supplémentaires (voir l'Espace médias de la FIFA).

La confirmation sera envoyée par courriel à l'adresse spécifiée sur le formulaire. Cette confirmation doit être imprimée et présentée, assortie de la pièce d'identité officielle (passeport ou carte d'identité) mentionnée dans la demande d'accréditation, pour que l'accréditation puisse être émise.

5. Demande de billets pour les 48 matches de groupes

La procédure de demande de billets en ligne pour les 48 matches de groupes commencera pour les médias le 15 mars 2010. Les demandes de billets seront traitées exclusivement par le système de billetterie de l'Espace médias de la FIFA. Seuls les représentants des médias qui se seront déjà inscrits à l'aide du formulaire de demande d'accréditation pourront commander des billets pour les 48 matches de groupes.

Les représentants des médias auront la possibilité de modifier en ligne leurs demandes de billets pour les 48 matches de groupes jusqu'au 15 avril 2010. Le système de billetterie sera clos à minuit la nuit du 15 au 16 avril 2010. La FIFA et le COL établiront ensuite la liste des représentants des médias qui ont demandé des billets pour les 48 matches de groupe. Si le demande excède l'offre, la FIFA et le COL choisiront les candidats sur la base des critères habituels. Les demandes rejetées ou tardives pourront être intégrées à la liste d'attente de l'Espace médias de la FIFA.

Une liste actualisée des médias, présentant ceux qui doivent recevoir des billets pour les matches de groupes, sera disponible sur l'Espace médias de la FIFA.

6. Espace médias de la FIFA

L'Espace médias de la FIFA est un site Internet à accès protégé par mot de passe. Complémentaire à www.FIFA.com, il offre à la FIFA une plate-forme de communication directe avec les médias permettant de leur transmettre des informations sur toutes les activités, événements et compétitions de la FIFA. Par dessus tout, l'Espace médias permet à la FIFA de mieux soutenir, échanger et interagir avec les professionnels des médias.

Pendant la Coupe du Monde de la FIFA 2010, les médias disposeront d'informations complètes sur tous les services qui leur seront réservés sur les dix sites de la compétition, un calendrier complet présentant des informations sur les diverses activités des trente-deux équipes participantes, et des informations sur les centres des médias installés dans les stades (SMC), sur les centres d'accréditation, sur les navettes réservées aux médias et sur d'autres points importants. La procédure de demande de billets pour les matches sera également gérée exclusivement sur l'Espace médias de la FIFA.

Remarque importante : il est essentiel de disposer d'un compte sur l'Espace médias de la FIFA pour pouvoir accéder au formulaire d'accréditation des médias et au système de billetterie des médias. L'accès à l'Espace médias de la FIFA est limité et ne peut être obtenu qu'à l'aide d'un identifiant



For the Game. For the World.

d'utilisateur et d'un mot de passe individuels. Les représentant des médias qui ont déjà un compte sur l'Espace médias pourront accéder au formulaire d'accréditation des médias et au système de billetterie des médias. Les médias qui ne se sont pas encore inscrits pour accéder à l'Espace médias de la FIFA peuvent le faire en remplissant le formulaire d'inscription à l'adresse suivante : <http://media.fifa.com>.

Il est important de noter que le numéro de contrôle et le code de contrôle spécifiques donnant accès au formulaire d'accréditation des médias en ligne NE SONT PAS les mêmes que l'identifiant d'utilisateur et le mot de passe donnant accès à l'Espace médias de la FIFA.

7. Visas

Tous les médias accrédités arrivant en Afrique du Sud avec une lettre de confirmation d'accréditation de médias pour la Coupe du Monde de la FIFA 2010 seront exemptés des exigences de visas pour leur séjour en Afrique du Sud pendant la compétition. Ceci est également valable pour les médias des pays dont les ressortissants doivent normalement être en possession d'un visa.

Il convient de souligner que tous les médias accrédités doivent présenter avec leur passeport une version imprimée de la lettre de confirmation de leur accréditation. Aucune exception ne sera faite puisque cette lettre est considérée comme un document accordant légalement une exemption d'exigences de visas et de permis de travail. L'accréditation permettra également au voyageur d'emprunter des guichets express à son arrivée en Afrique du Sud.

Les représentants des associations et des médias peuvent contacter la FIFA par courriel à l'adresse suivante pour toute question ou tout problème à ce sujet :

FWC2010media-accréditation@fifa.org

La FIFA les transmettra ensuite au département du COL concerné qui tentera de résoudre le problème en collaboration avec les représentants diplomatiques du gouvernement sud-africain à l'étranger.

***La date limite de dépôt des demandes est le 31 janvier 2010.
Une confirmation sera envoyée dès fin-février 2010.***

Nous vous remercions de votre précieuse coopération.

Division Communication et Affaires publiques
Novembre 2009